

Mémento de la rentrée 2026

LE SAVIEZ-VOUS ?

Rentrée scolaire : pensez à votre autorisation d'absence !

Le jour de la rentrée, sous réserve des nécessités de service, vous pouvez bénéficier d'une autorisation d'absence rémunérée pour accompagner ou aller chercher vos enfants scolarisés. À saisir dans Horoquartz avec le code « --RSCO », elle complète votre journée de travail dans la limite d'une durée totale de 7 h 30. [Intranet FTs](#)



Surcomplémentaire santé Malakoff Humanis : pensez à votre choix pour 2027 !

Vous avez jusqu'au **31 octobre 2026** pour adhérer à la surcomplémentaire santé ou modifier votre option pour 2027. Trois options sont proposées pour renforcer votre couverture sur certains frais de santé comme les dépassements d'honoraires ou les frais d'hospitalisation.

Besoin d'en savoir plus ou de comparer les différentes options ? Consultez la brochure [Mieux comprendre vos choix d'option](#), puis complétez le [bulletin individuel d'affiliation](#).

Vous pouvez contacter Malakoff Humanis au 09 77 40 06 90 ou via votre espace personnel.

Congés, CET, Journée de solidarité, ... : pensez aux échéances de fin d'année !

- ✓ Les JRTT et JNTP sont à prendre avant le 31/12/2026 (ainsi que, pour les agents de droit public, les congés annuels et jours de fractionnement). Pour les épargner ou éviter de les perdre, pensez au CET ! Vous pourrez l'alimenter du 1er novembre au 31 décembre, sous réserve du plafond de 20 jours par an. Retrouvez toutes les informations dans [notre communication sur le CET](#).
- ✓ Attention, les JMOB ne peuvent être épargnés et doivent être pris avant le 31 décembre.
- ✓ Vous avez **jusqu'au 31 octobre pour valider votre Journée de Solidarité (JSO)**, soit 1 RTT soit en crédit d'heures. A défaut, 1 RTT ou un congé sera prélevé automatiquement et 30 mn seront recreditées sur votre compteur, la JSO étant valorisée sur une durée de 7h00.



Accord Intéressement 2026 : les modules à suivre !

Pensons à notre [Prime d'Intéressement 2026](#) qui intègre 2 objectifs de réalisation de formations :

- 1 cible à 70% pour les modules « Engagements sociaux »
- 1 cible à 80% pour les modules « RSE »

Au moins 1 module de chaque catégorie devra être réalisé intégralement sur l'Académie France Travail (les modules ne doivent pas être les mêmes que ceux suivis l'année précédente).

Chèque emploi service universel (CESU) : ne passez pas à côté de cet avantage !

Quelques heures de ménage, jardinage, petit bricolage, cours particuliers... Vous pouvez bénéficier jusqu'à 115 € de CESU par an, financés à 50 % par France Travail, au format papier ou dématérialisé. Pour connaître les conditions et en bénéficier, consultez la [page dédiée sur l'intranet](#).

Formez-vous avec le SNAP !

Nous vous proposons des formations CFESSES qui vous accompagnent dans votre quotidien et qui sont accessibles à l'ensemble des agents ! Cliquez [ICI](#) pour consulter les formations proposées et vous inscrire ! Vous avez droit à **15 jours de formation** syndicale par an.

Pensez à vos dotations du CSE et aux codes partenaires du CSE !

- ✓ Avez-vous demandé vos dotations 2025 sur le [site du CSE](#) (dotation loisirs / dotation enfant / carte étudiant / ...) ? Faites-le dès maintenant.
- ✓ Les [codes partenaires du CSE](#) vous donnent accès à de nombreux tarifs préférentiels : abonnements sportifs, magazines pour enfants...
- ✓ Pensez aussi aux [bons plans](#) de votre carte titres-restaurant, avec de nombreux avantages dans différents domaines !

